

■ L'ouvrage que publie Emmanuel Négrier, chercheur au CNRS, spécialiste des politiques publiques culturelles, avec la collaboration de Laura Michel et de Dorothée Yaouanc, soulève trois séries d'interrogations : quel rôle peut jouer une fondation dans la promotion de la création artistique ? Peut-on instaurer de nouvelles formes de médiation de l'art contemporain ? Peut-il exister en France une politique culturelle qui n'émane pas des pouvoirs publics ?

L'ouvrage est structuré de la façon suivante : la première partie présente de manière transversale les « Nouveaux commanditaires » ; la deuxième partie propose des monographies relatives à certaines des expériences conduites au titre de ce programme (des réussites aussi bien que des échecs) ; la troisième partie expose le cas de la Bourgogne et celui, particulièrement éclairant, de l'extension du programme en Belgique ; enfin, la conclusion suggère plusieurs pistes de réflexion concernant notamment la question de la médiation et les évolutions possibles du programme piloté par la Fondation de France.

S'agissant du rôle de la fondation, l'originalité de la démarche est à souligner : créé en 1991 par un artiste, François Hers, sous la présidence de Bernard Latarjet, le programme vise à rapprocher la société des artistes et à donner une valeur d'usage à l'art en permettant à des citoyens de « passer une commande » à des artistes, parmi lesquels on peut citer, au milieu de dizaines d'autres, Jean-Luc Vilmouth, Annette Messenger ou encore Xavier Veilhan. Faire aboutir une telle entreprise suppose la réunion d'efforts des citoyens concernés, à titre personnel ou au titre d'une institution, des artistes et des médiateurs (en même temps experts, intermédiaires et « passeurs »), auxquels s'ajoute le rôle des partenaires associés, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, loin d'une vision autoréférentielle de « l'art pour l'art », l'artiste est invité à contribuer à résoudre des questions « de société » : la souffrance des malades dans les hôpitaux, la solitude des prisonniers dans les maisons d'arrêt, les problèmes de communication dans les établissements scolaires, mais aussi la valorisation du patrimoine dans les espaces ruraux ou encore l'embellissement des zones commerciales dans les villes.

Le défi — au risque du conflit et de l'incompréhension — est alors de préserver la liberté esthétique du créateur, sachant que ce dernier peut y gagner une compréhension plus profonde de la société, voire même une évolution de sa pratique artistique. Du reste, le temps long de la maturation des projets relevant de la démarche « Nouveaux commanditaires » laisse imaginer une rencontre plus approfondie et plus durable que la seule implantation d'une œuvre d'art dans un espace public, souvent d'autant moins préparé à la recevoir qu'il n'est guère tenu alors compte d'un contexte, d'un environnement ou de conditions de réception spécifiques.

Bilan contrasté.

De façon exacerbée s'agissant de l'art contemporain, tout à la fois décrié par certains et considéré comme peu accessible par beaucoup, la question de la médiation est assurément au cœur des politiques culturelles, dès lors que l'extension de l'offre de culture ne suffit pas à rencontrer une demande ; en particulier lorsque cette dernière — pour des raisons sociales et éducatives notamment — en est éloignée.

Remarquons que si cette problématique existe depuis des décennies, avant même la naissance du ministère de la Culture, force est de constater que les réponses apportées laissent un goût d'inachevé, d'aucuns semblant tenir pour acquis que certaines catégories de la population seraient décidément rétives à l'accès à l'art et à la culture. Cette attitude pourrait même contribuer à justifier l'arrêt de toute politique volontariste — aux résultats certes décevants —, mais qui a au moins le mérite d'agir « à la marge », d'une part, et d'autre part, d'accumuler des savoirs et des expériences capitalisables pour agir plus efficacement dans ce domaine.

À ce titre, l'expérience des « Nouveaux commanditaires » est à la fois porteuse de résultats séduisants et — mais pouvait-il en être réellement autrement ? — redevable d'un bilan contrasté, comme le reconnaissent avec franchise les auteurs de l'ouvrage.

Quant à l'interrogation relative à l'éventuelle existence d'une politique culturelle privée en France, le lecteur restera sur sa faim, pour les raisons suivantes. *Primo*, le cas d'une fondation créée à l'initiative des pouvoirs publics (de même que la Fondation du Patrimoine) n'est pas le meilleur exemple d'une initiative « privée », quand bien même, juridiquement, la fondation est un organisme de droit privé. *Secundo*, parler de politique culturelle à propos d'un programme représentant une portion très limitée des ressources d'une fondation dont l'objectif prioritaire n'est pas la culture semble excessif. *Tertio*, les caractéristiques du programme « Nouveaux commanditaires » conduisent dans la pratique à rechercher des partenaires qui — le plus souvent — sont... publics (qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales). Du reste, l'étude souligne la convergence de ce programme avec des politiques publiques existantes, les auteurs parlant même d'« isomorphisme » !

Regrettons pour finir que l'intérêt de la lecture de ce livre touffu pâtisse de multiples coquilles, répétitions et autres anacoluthes ; et ce alors même que l'information fournie au lecteur est dense, concrète et détaillée (au risque toutefois d'une personnalisation excessive de certains portraits d'acteurs).

Quoi qu'il en soit, voici une pièce supplémentaire apportée au débat relatif au rôle respectif

des personnes publiques et des personnes privées qui concourent à la vie culturelle de notre pays, ainsi qu'à celui portant sur la place et le rôle de l'art contemporain dans la société. Après tout, le programme des « Nouveaux commanditaires » ambitionne rien de moins que de fonder « un nouveau modèle d'économie politique de l'art ».

Emmanuel Négrier, avec la collaboration de Laura Michel et de Dorothée Yaouanc, *Une politique culturelle privée en France ? Les Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France*, Paris, L'Harmattan, 2006.